

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 30 AVRIL 2020 À 18H30**  
**À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,**  
**SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE**  
Loi d'urgence N°2020-290 du 23 mars 2020 permettant  
d'organiser les conseils municipaux pendant la période de pandémie

Etaient présent(e)s: M. MÉRESSE, Mme DECERF, Mme LICOUR, M. FOURNET

Etaient présent(e) en visioconférence : Mme De LIMERVILLE

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

M. BLONDEL et Mme LELOIRE donnent pouvoir à Mme DECERF ;

M. BOCQUET et Mme BOUTELEUX donnent pouvoir à Mme LICOUR ;

Mme DESCAMPS à M. FOURNET ; M. HOUSIEUX à M. DELATTRE

Absent(e)s excusé(e)s: Mme DUMORTIER, M. GOVIN

➔ Présents : 5 – Visio : 1 - Pouvoirs : 6 - Absents : 2

M. le Maire rappelle les conditions particulières dans lesquelles vont se dérouler le conseil municipal suite à la loi d'urgence et aux mesures d'hygiène liées à la pandémie de covid 19. Ce conseil a essentiellement vocation à voter les budgets primitifs du budget principal et de l'eau et assainissement afin de débloquer certaines situations.

### **1-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion émane de la trésorerie. Il énumère les chiffres en recettes et en dépenses

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	204.119,44	1.236.952,84	1.441.072,28
Dépenses	270.483,09	990.620,14	1.261.103,23
Résultat de l'exercice	- 66.363,65	246.332,70	179.969,05

Puis il présente le deuxième feuillet (page 23 du compte de gestion). En reprenant le résultat de clôture de 2018, on incorpore le résultat de 2019, ce qui donne 1.718.830,80€.

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir voter le compte de gestion 2019.

➔Vote : 12 pour

### **2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

M. Le Maire procède au sein du conseil municipal à l'élection du président de séance pour exposer le compte administratif 2019. Mme Licour a été élue. Elle présente donc le compte administratif par sections

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	990.620,14	1.236.952,84
Investissement	270.483,09	204.119,44
Report exercice fonctionn.		1.676.004,67
Report exercice investiss.	137.142,92	
Total cumulé	1.398.246,15	3.117.076,95

Si on soustrait le total des recettes et le total des dépenses, on obtient 1.718.830,80€, ce qui est bien le même montant présenté dans le compte de gestion 2019 de la trésorerie. Mme l'adjointe au maire demande de voter le compte administratif. Symboliquement, M. le Maire sort de la salle.

➔Vote : 11 pour (le maire ne pouvant voter pour le compte administratif)

### **3- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019**

M. le Maire explique les résultats 2019, les chiffres qui ont été placés en compte 1068 et ceux en 002. La trésorière demande à affecter le résultat au compte 1068, soit 203.506,57€

➔Vote : 12 pour

### **4- VOTE DU FORMULAIRE 1259 (TAXES)**

M. le Maire précise que cette année, le conseil ne votera pas le taux pour la taxe d'habitation suite aux nouvelles réglementations en place (hormis pour les résidences secondaires). Avec la bonne gestion et la perspective d'une compensation de la taxe d'habitation, M. le Maire propose de baisser les taux de 3%, ce qui laisserait espérer une recette fiscale à hauteur de 610.000 €

➔Vote : 12 pour

### **5-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

M. Le Maire présente la liste des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2020. Il rappelle qu'il ne faut pas perdre à l'esprit que la situation du coronavirus va impacter certaines recettes du budget comme les locations de salle des fêtes ou le périscolaire. Les 1.613.000 € sont bien présents en virement à la section d'investissement. Le budget est équilibré en dépenses et en recettes pour 2.890.000€ en fonctionnement et 2.270.000€ en investissement.

➔Vote : 12 pour

### **6- VOTE SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE CCAS**

M. le Maire précise que le conseil vient de voter le budget primitif 2020 du budget principal. Ce budget comprend une subvention au CCAS à l'article comptable 657362 pour un montant de 13.000€. M. le Maire invite le conseil à valider cette subvention et à effectuer les mandat et titre entre le budget principal et le CCAS.

➔Vote : 11 pour ; 1 abstention

### **7- VOTE SUBVENTION 2020 AUX ASSOCIATIONS**

M. le Maire explique que la collectivité accorde des subventions de fonctionnement à toutes les associations du village qui s'impliquent dans la vie communale. Les montants 2020 sont énumérés par M. Le Maire.

➔Vote : 12 pour

M. le Maire précise aux conseillers qu'il va passer au budget eau et assainissement.

## **8-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 (EAU ET ASSAINISSEMENT)**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion émane de la trésorerie. Il énumère les chiffres en recettes et en dépenses

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	117.313,49	99.398,70	216.712,19
Dépenses	30.736,99	54.521,21	85.258,20
Résultat de l'exercice	86.576,50	44.877,49	131.453,99

Puis il présente le deuxième feuillet (page 23 du compte de gestion). En reprenant le résultat de clôture de 2018, on incorpore le résultat de 2019, ce qui donne 192.453,55€.

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir voter le compte de gestion 2019.

→Vote : 12 pour

## **9- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (EAU ET ASSAINISSEMENT)**

M. Le Maire procède au sein du conseil municipal à l'élection du président de séance pour exposer le compte administratif 2019. Mme Licour a été élue. Elle présente donc le compte administratif par sections

	Dépenses	Recettes
Exploitation	54.521,21	99.398,70
Investissement	30.736,99	117.313,49
Report exercice Exploitat.		147.203,24
Report exercice investiss.	86.203,68	
Total cumulé	171.461,88	363.915,43

Si on soustrait le total des recettes et le total des dépenses, on obtient 192.453,55€, ce qui est bien le même montant présenté dans le compte de gestion 2019 de la trésorerie. Mme l'adjointe au maire demande de voter le compte administratif. M. le Maire sort de la salle.

→Vote : 11 pour (le maire ne pouvant voter pour le compte administratif)

## **10- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 (EAU ET ASSAINISSEMENT)**

M. le Maire explique les résultats 2019, les chiffres positifs qui ont été placés dans les différents comptes. La trésorière demande d'y affecter en totalité le résultat, soit 192.453,55€ répartis en 001 (372,82) et en 002 (192.080,73)

→Vote : 12 pour

## **11- VOTE TARIFICATION EAU ET ASSAINISSEMENT**

M. le Maire précise qu'en début d'année, une délibération a dû être prise pour régulariser la situation du semestre précédent. Il est proposé de laisser à l'identique la surtaxe communale d'assainissement à 1,20€ et la surtaxe d'eau à 0,4503€ pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2020

→Vote : 12 pour

## **12- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (EAU ET ASSAINISSEMENT)**

M. Le Maire présente la liste des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2020. Il précise que des travaux lourds sont à prévoir comme une étude pour le château d'eau ou la remise aux normes des pompes de relevage. En revanche, il n'y a pas de charges de personnel puisque tout est pris en compte dans la délégation de service public pour le traitement des eaux. Le budget est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement pour 300.000 €.

➔Vote : 12 pour

## **13- DEVIS REMISE AUX NORMES POSTE DE RELEVAGE**

M. le Maire explique qu'il y a eu un gros souci sur la station pendant la période de confinement et qu'il a fallu prendre des décisions d'urgence. Des pompes ont été commandées mais certaines n'ont même pas pu être livrées du fait de la situation. Il y a lieu de voter des travaux de remise aux normes du poste de relevage, un seul devis est proposé, les autres sociétés n'ayant pas pu répondre (confinement, entreprise fermée, etc...). Le devis de TDE s'élève à 8.855,14€ HT soit 10.626,17 € TTC.

➔Vote : 12 pour

Le problème vient principalement des lingettes que les personnes laissent tomber dans les canalisations. Elles créent un amas de masse qui bouche les pompes.

Un autre devis arrivera prochainement pour finaliser ces travaux. M. le Maire demande un accord de principe.

➔Vote : 12 pour

## **14- AUTORISATION DE RECOURS CONTRE PLUI**

M. le Maire rappelle que la communauté de communes Nièvre Somme a validé le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par délibération du conseil communautaire du 25 février 2020. Avec ce PLUI, il n'est plus possible de construire à Saint-Sauveur. M. le Maire expose qu'il est possible d'attaquer la délibération en présentant une requête au tribunal administratif. Le Maire demande l'autorisation au conseil de procéder à une requête contre le PLUI, assisté si besoin d'un avocat.

➔Vote : 12 pour

## **15- SANEF SIGNATURE DE L'ACTE**

En 2018, une délibération du conseil municipal avait déjà acté l'acceptation des terrains. Il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer les différents actes liés à leur rétrocession, dont l'acte administratif de transfert.

➔Vote : 12 pour

## 16- VALCITY SIGNATURE DE L'ACTE

M. Le Maire rappelle la délibération passée au profit de Valcity concernant la rétrocession du chemin de Vaux en allant vers Argoeuves. Il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer les documents liés à cette rétrocession ainsi que tout document comptable éventuel.

➔Vote : 11 pour ; 1 abstention

M. Le Maire informe que la distribution de masques est en cours. L'intercommunalité a pu en fournir presque 1.500 lavables. D'autres ont été commandés auprès de la Région et de l'association des maires.

Il est prévu une réunion avec les directrices d'école et les parents afin de préparer la rentrée de déconfinement.

Il est déjà établi qu'il n'y aura pas de fête des écoles cette année, les parents ne devront pas rester dans la cours de l'école, pas de regroupement. Des protocoles précis vont nous être adressés.

La fête locale de Saint-Sauveur sera dans doute annulée cette année.

Il n'est pas possible de donner une prochaine date de conseil, puisqu'à ce jour, les mesures d'hygiène sont encore en place.

Le Maire

Le Conseil Municipal



Période Covid 19  
Confinement  
du 10 mars au 11 mai 22